

Règlements

Pool Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés

INSCRIPTION

Chaque inscription sera réputée avoir été faite par le titulaire autorisé du compte correspondant à l'adresse électronique donnée à l'inscription. Le « titulaire autorisé du compte » est la personne physique à qui est assignée une adresse électronique par un fournisseur de service Internet ou de service en ligne ou un autre organisme (par exemple, une entreprise ou un établissement d'enseignement) qui est responsable d'assigner des adresses électroniques pour le domaine associé à l'adresse électronique donnée à l'inscription.

Les inscriptions débutent le 13 septembre à 2021 à 12 h et se terminent le 12 octobre à 23h59.

Les points se cumuleront durant la saison régulière, soit du 12 octobre 2021 au 29 avril 2022.

FONCTIONNEMENT

Choix :

Vous devez choisir 1 joueur parmi chacune des 20 rondes (total de 20 joueurs).

Système de pointage :

1 point par but et 1 point par passe.

Échanges :

Après le 12 octobre 2021 à 00h00, vous aurez une limite de 5 échanges. Lorsqu'un joueur est échangé, il conserve ses points et les points du nouveau joueur débutent après la date de l'échange. Un joueur échangé ne peut être resélectionné.

PRIX :

La moitié des frais d'inscription iront dans une bourse pour être remis au gagnant.

L'autre moitié des sommes totales recueillies sera versée à la Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés afin de poursuivre sa mission d'aide aux grands brûlés du Québec.

Le gagnant sera identifié selon le pointage le plus élevé récolté dans la saison. S'il y a plus d'un participant avec le pointage le plus élevé, la bourse sera scindée selon le nombre de participants ayant obtenu ce pointage.

En participant au Pool de hockey, toute personne gagnante autorise la Fondation à utiliser, si requis, son nom dans les médias ou à toute autre fin jugée pertinente.

Les gagnants seront joints par téléphone ou par courriel entre le 8 et le 15 mai 2021. Le nom du ou des gagnants sera communiqué aux participants sur le site Internet pool.fondationdespompiers.ca. Le prix devra être réclamé au plus tard le 30 juin 2022.